



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Clavans en Haut Oisans

38 142 Clavans en Haut Oisans

04.76.80.11.73

mairieclavanshtoisans@orange.fr

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc CROSLAND, Maire de la commune de Clavans en Haut Oisans.

Étaient présents : Cédric BALME, Jacquy CHABERT, Jacques CHAPIRON, Sylvain GÂCHE, Adrien GARNIER, Gilbert GARNIER, Marie LÉCOT, Alain PELLORCE, Serge TOMMASI, Jean-Pierre VIBERT CHARBONNEL.

La séance est ouverte à 17h35

Adrien GARNIER rejoint l'assemblée à 17h50.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 3 JUILLET 2020

Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

• OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la création de commissions communales.

Ces commissions ont pour but la constitution de comité de suivi plus restreint pour un travail plus détaillé.

Il précise que la commission communale des impôts directs (CCID – Article 1650 du code général des impôts) et la commission d'appel d'offres (CAO – article L.1411-5 du CGCT) répondent à d'autres règles de constitution et composition. Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Le conseil municipal peut librement choisir le nombre et le type de commissions qu'il souhaite former au titre de l'article L 2121-22 du CGCT

Après concertation, les thèmes et la composition des commissions ci-dessous, sont adoptés.

Il est précisé que ceux-ci pourront être modifiés à tout moment par le conseil municipal :

I - FINANCES – BUDGET : Jacques CHAPIRON, Adrien GARNIER

II - VOIRIE – CHEMINS COMMUNAUX – STATIONNEMENT – ESPACES PUBLICS :

Cédric BALME, Jean-Pierre VIBERT-CHARBONNEL

III - RESEAUX EAU POTABLE : Jacques CHAPIRON, Sylvain GÂCHE

IV - BATIMENTS COMMUNAUX – PATRIMOINE : Serge TOMMASI, Gilbert GARNIER

V – PATURAGES – AGRICULTURE : Cédric BALME, Jacquy CHABERT

VI- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Cédric BALME, Serge TOMMASI, Gilbert GARNIER, Sylvain GÂCHE, Jacquy CHABERT

VII – COMMUNICATION – INFORMATIONS : Marie-LÉCOT, Alain PELLORCE

Nombre de votants : 10 - Pour : 10 - Adoptée

• OBJET : CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le cadre réglementaire permettant au Conseil municipal de solliciter le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

La loi précise les conditions d'octroi de cette indemnité aux agents des services extérieurs de l'Etat. L'assemblée décide d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an à Mme Catherine OSTERMANN, Receveur municipal.

Cette indemnité sera calculée selon la base définie à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux. Nombre de votants : 10 - Pour : 10 - Adoptée

• OBJET : RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité donnée aux collectivités locales d'avoir recours à une ligne de trésorerie afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie et ceci rapidement et à très court terme.

Il propose à l'assemblée, de solliciter le renouvellement de la mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 50 000 € pour une durée de 1 an. .

Ce crédit de trésorerie consenti par les établissements bancaires ne concourt pas à l'équilibre du budget mais à celui de la trésorerie,

Le Conseil Municipal décide de se donner la possibilité d'avoir recours à un crédit de trésorerie de 50 000 € d'une durée d'un an maximum, autorise le Maire à signer les conditions financières de la ligne de trésorerie et à signer la convention. Nombre de votants : 10 - Pour : 10 - Adoptée

•OBJET : LOGEMENT AUBERGE DU SAVEL

La problématique d'un logement pour les gérants a été soulevée lors notre recherche de nouveaux aubergistes. Il s'avère effectivement que l'auberge ne possède pas de logement indépendant destiné aux gérants. Ceux-ci se trouvent dans l'obligation d'occuper deux chambres pour leur usage personnel, pièces qui devraient être proposées à la clientèle.

A fin de bonne gestion de l'auberge communale, il serait opportun que le Conseil municipal adopte le principe de la mise en œuvre d'une démarche de faisabilité de ce projet.

L'assemblée délibérante approuve la proposition ci-dessus et autorise M. Le Maire à mener une étude afin de préciser ce qui serait réalisable.

Arrivée de M. Adrien GARNIER au cours de la présentation, il ne prendra pas part au vote après le débat concernant ce projet. Nombre de votants : 10 - Pour : 10 - Adoptée

•OBJET : PROJET RENOVATION CHALETS ALPAGES

M. le Maire rappelle les réflexions en cours au sujet de la rénovation des chalets d'alpages du Clos Chevaleret et des Bruyères. Afin de mener à bien cette opération, Il est nécessaire d'élaborer un dossier complet, comportant le descriptif des besoins adaptés à l'environnement (rénovation du bâti, équipements supplémentaires) et le montant des dépenses à engager.

La commune peut bénéficier, pour la mise en œuvre de ces travaux, d'une assistance technique et d'un soutien financier.

Dans ce cadre, le Plan Pastoral Territorial de l'Oisans porté par la Communauté de Communes de l'Oisans et la Fédération des Alpagnes de l'Isère et ce en partenariat avec le Département, a pour objectif de répertorier et étudier les dossiers de projets de travaux d'amélioration pastorale sur le Territoire de l'Oisans.

Une enveloppe financière annuelle du PPT Oisans (crédits européens FEADER et de la Région) ainsi que l'aide d'organismes tels que le Parc des Ecrins, permettent de subventionner les projets éligibles.

L'assemblée délibérante décide d'engager cette opération et de solliciter les soutiens financiers disponibles. Nombre de votants : 11 - Pour : 11 - Adoptée

•OBJET : MATERIEL ENTRETIEN VOIRIE ET ESPACES VERTS

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il serait nécessaire de renouveler le matériel d'entretien des voies communales pendant la période hivernale. La fraise à neige serait à changer.

Le devis d'une fraise à neige HONDA HSS970AETD a été réceptionné. Le montant total de l'acquisition s'élèverait à la somme 4 499.17 € ht. Le Conseil municipal décide de programmer l'achat de ce matériel pour cet hiver 2020 et d'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition et de solliciter le soutien financier du Département Territoire Oisans et de la Communauté de communes de l'Oisans. Nombre de votants : 11 - Pour : 11 - Adoptée

•OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Une modification des crédits budgétaires, à la demande de Mme OSTERMANN, est nécessaire. Il s'agit d'inscrire la reprise des subventions concernant les travaux d'Adduction Eau Potable (AEP 1985) et captages Eau Potable 2007, inscrits à l'inventaire. Ces opérations concernent les comptes 13911 (dépenses) et compte 777 (recettes).

Les crédits nécessaires à l'acquisition d'une fraise à neige sont issues du compte 022, dépenses imprévues, affectés au compte 21568. Nombre de votants : 11 - Pour : 11 - Adoptée

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
13911 (040) : Etat et établissements nation	985,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	6 985,00
21568 (21) : Autre mat et outil d'incendie et	6 000,00		
	6 985,00		6 985,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-6 000,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.trans	985,00
023 (023) : Virement à la section d'investis	6 985,00		
	985,00		985,00
Total Dépenses	7 970,00	Total Recettes	7 970,00

◇ TE38 - ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL – INFORMATION

La Comité Technique Territorial Oisans du TERRITOIRE 38 (TE38) s'est réuni jeudi 10 septembre à Bourg d'Oisans.

Une présentation du rôle et de l'organisation de ce regroupement de communes était à l'ordre du jour ainsi que l'élection de trois délégués parmi les élus de l'Oisans dont un élu Vice -Président.

M Denis DELAGE (Huez) est élu Vice-président, Mrs Quentin PERROT et Jean-Marc KUNG délégués issus respectivement des communes de Villard Reculas et Livet Gavet.

Concrètement sur notre commune, pour rappel, les travaux relatifs à la rénovation de l'éclairage public concernant le remplaçant des lampes à vapeur mercure par un équipement basse consommation ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du TE38 et subventionnés par une convention de répartition des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) entre le TE38 et Clavans.

Il reste des modifications à opérer. Un rendez-vous sera pris dès le retour du technicien du TE38 afin de prévoir la mise en place de nouveaux candelabres (éclairage des places de stationnement au dessus de la mairie) et d'ajuster quelques points lumineux tels que les accès aux habitations de Mme Andrée SAGNES et M. et Mme GUILLON.

◇ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS – INFORMATION

Une réunion du bureau communautaire s'est tenue le 3 septembre 2020 avec pour ordre du jour la préparation du prochain Conseil communautaire à venir. M. le Maire rappelle que le Conseil Communautaire est composé de délégués au nombre de 11 pour la commune de Bourg d'Oisans, 6 pour les Deux Alpes, 4 pour Huez et Livet Gavet, 3 pour Allemont, pour les 14 autres communes, un seul délégué, le Maire. Le planning prévisionnel des commissions thématiques pour la fin du 2^{ème} semestre est présenté.

Le document récapitulatif des commissions et la liste des délégués et leurs coordonnés seront envoyés à chaque élu et à la Communauté de communes.

◇ PRESENCE D'ESPECES INVASIVES SUR LE TERRITOIRE DE L'OISANS

Le territoire de l'Oisans est concerné par la présence d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Buddléia de David, Ambroisie, Berce du Caucase etc.). L'ambroisie est une plante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. Dans ce cadre, la désignation au sein des communes d'un « référent ambroisie » est essentielle pour mettre en place des actions afin de limiter son expansion et d'éradiquer les nouveaux foyers.

Celui-ci sera en charge de l'information de la population, du repérage cadastral des parcelles infestées et du suivi des actions à mettre en place.

Cédric BALME se propose comme référent pour la commune.

La séance est levée à 19h30

Marc CROSLAND

Maire de la Commune de Clavans en Haut Oisans



Les commissions communautaires thématiques:

1	Commission achats, ressources	Commande publique, ressources, système d'information, Finances
2	Commission déchets/ Bâtiments communautaires / services techniques	Collectes, traitement et valorisation des déchets, maintenance des équipements et patrimoine public, bâtiments communautaires
3	Commission Services à la population	Santé, petite Enfance, Jeunesse, centre de planification, Enseignement
4	Commission Aménagement du territoire et environnement	Environnement, transition écologique Urbanisme, Schéma de cohérence territorial (SCOT), autorisation droits des sols (ADS) Gestion de Milieu aquatique et protection inondation (GEMAPI), Milieu naturel
5	Commission attractivité économie Tourisme	Economie, Tourisme, Equipements communautaires (Oisans sentiers, voies vertes, voiries d'intérêt communautaire), Culture Agriculture, Foret, Mobilité

Chaque commission peut avoir un objet spécifique lors de sa séance, comme précisé dans le planning semestriel des réunions communautaires.

Commune de : **CLAVANS- EN- HAUT- OISANS**

Commission	Sous thématique	Nom, prénom des élus communaux	Coordonnées mail
Commission 1 : Achats, ressources		CHAPIRON Jacques	0614720385 chapiron.jacques@orange.fr
		GARNIER Adrien	0645145950 adriengarnier38@live.com
Commission 2 : Déchets, bâtiments communautaire, services techniques,		BALME Cédric	0632667838 balme.cedric@orange.fr
		TOMMASI Serge	0610206842 serge.tommasi@sfr.fr
Commission 3 Services à la population		TOMMASI Serge	0610206842 serge.tommasi@sfr.fr
		LECOT Marie	0680111718 x.lecot@gmail.com
Commission 4 Aménagement du territoire et environnement	Environnement, transition écologique	PELORCE Alain	0689067723 lespellorce@sfr.fr
		GÂCHE Sylvain	0771949347 sylvain.clavans@gmail.com
	Urbanisme, Schéma de cohérence territorial (SCOT), autorisation droits des sols (ADS)	CHAPIRON Jacques	0614720385 chapiron.jacques@orange.fr
		TOMMASI Serge	0610206842 serge.tommasi@sfr.fr
	Gestion de Milieu aquatique et protection inondation (GEMAPI), Milieu naturel	BALME Cédric	0632667838 balme.cedric@orange.fr
		CHABERT Jacquy	0625885744 chabertjacquy@gmail.com
Commission 5 Attractivité économie Tourisme	Economie	CHAPIRON Jacques	0614720385 chapiron.jacques@orange.fr
		GARNIER Adrien	0645145950 adriengarnier38@live.com
	Tourisme	BALME Cédric	0632667838 balme.cedric@orange.fr
		TOMMASI Serge	0610206842 serge.tommasi@sfr.fr
	Equipements communautaires (Oisans sentiers, voies vertes, voiries d'intérêt communautaire	BALME Cédric	0632667838 balme.cedric@orange.fr
		GARNIER Gilbert	0613111282 gilbert.garnier@dbmail.com
	Culture	TOMMASI Serge	0610206842 serge.tommasi@sfr.fr
		LECOT Marie	0680111718 x.lecot@gmail.com
	Agriculture, foret	BALME Cédric	0632667838 balme.cedric@orange.fr
		GARNIER Gilbert	0613111282 gilbert.garnier@dbmail.com
	Mobilité	TOMMASI Serge	0610206842 serge.tommasi@sfr.fr
		LECOT Marie	0680111718 x.lecot@gmail.com